

INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Inscrit dans la loi Liberté de choisir son avenir professionnel, l'index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes concerne toutes les entreprises d'au moins 50 salariés.

Chaque année, l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit être calculé à partir de quatre ou cinq indicateurs et publié de manière visible la note globale obtenue.

L'index est composé de quatre indicateurs dont la note est la suivante :

	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
L'écart de rémunération femmes-hommes	incalculable	40	0
L'écart de répartition des augmentations individuelles	35	35	35
Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité	15	15	15
La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	10	10
Total des indicateurs calculables	55		60
Index (sur 100 points)	incalculable		100

Les effectifs valides représentent moins de 40% des effectifs totaux, l'index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est incalculable.

HANNECARD France contribue à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et s'inscrit dans des actions concrètes et correctives, autour de trois thèmes : le recrutement, la promotion professionnelle et la rémunération effective.

